

M. Sherman: Monsieur le président, j'ai écouté avec intérêt les remarques du représentant de Villeneuve au sujet de la centralisation ainsi que son commentaire portant que le centre de vente des céréales se trouvant à Winnipeg il ne faudrait pas y établir le centre de distribution. J'aimerais savoir jusqu'où il est prêt à défendre sa thèse sur la centralisation à l'égard d'autres entreprises—la société d'aviation de l'État par exemple avec siège social à Winnipeg ou à Montréal. Où, à son avis, commence et finit cette centralisation? Winnipeg représente logiquement le centre de l'Office projeté. J'aimerais beaucoup étudier la chose avec le représentant de Villeneuve à l'intérieur ou à l'extérieur de la Chambre.

M. Caouette: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le député a demandé ce que j'entends par centralisation et décentralisation; il a parlé d'Air Canada. Je préconise fortement la décentralisation, que cela se fasse à Montréal ou à Winnipeg, afin que le Canada présente un caractère véritablement national et que les organismes ne relèvent pas seulement d'une seule section ou d'un seul secteur de notre économie, mais du Canada tout entier. Je ne demande pas à Winnipeg de venir à Montréal ou à Noranda, comme je ne demanderais pas à Montréal et à Noranda de se déplacer à Winnipeg. J'aimerais que les gens de Winnipeg, de Montréal et de Noranda vivent ensemble en Canadiens.

M. Patterson: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les échanges qui ont eu lieu au sujet de l'emplacement du siège social de l'Office canadien des provendes. Le ministre des Forêts et de l'Aménagement rural a dit que nous devrions consulter l'organisme en ce qui concerne la ville qui devrait loger son siège social, mais il a ajouté que celui-ci devrait se trouver dans l'Est canadien. Je lui rappelle que ce bill s'appelle «Loi accordant une aide aux éleveurs d'animaux de ferme de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique». Il semble avoir fait abstraction de la Colombie-Britannique.

Si la question doit être réglée par des consultations, le ministre devrait retirer sa remarque au sujet de l'Est canadien. Je ne prétends pas que le siège social doive se trouver à Vancouver, ville d'ailleurs fort belle, ni à Chilliwack, coquette petite ville de ma circonscription, sise dans un décor splendide. Je signale, cependant, que le ministre est injuste lorsqu'il parle de consultations et exige qu'on choisisse une ville de l'Est canadien. J'estime que l'endroit tout indiqué où loger le siège social, c'est la capitale fédérale.

[M. Muir (Lisgar).]

L'hon. M. Bell: Monsieur le président, j'aurais cru que l'amendement obtiendrait l'appui unanime du comité car sa valeur saute aux yeux. Les députés comprendront mon impartialité quand je dirai qu'il s'en est fallu de 40 perches pour que j'habite Ottawa.

J'estime qu'il n'est pas sage d'éparpiller les opérations du gouvernement dans diverses collectivités. Si la chose doit se faire, le gouvernement devrait avoir le courage de présenter une mesure législative à cette fin. Quand la loi sur la Commission canadienne du blé a été adoptée, le gouvernement de l'époque a déclaré au Parlement: «Le siège social sera situé dans la ville de Winnipeg, dans la province du Manitoba.» C'était très bien et la Chambre des communes a pris la décision dans cette affaire.

• (9.30 p.m.)

Que propose le ministre? Le secret du cabinet du conseil privé, le huis clos, pour donner libre cours au marchandage. Le ministre de l'Agriculture dira qu'en établissant le siège social dans Renfrew on pourra lui procurer quelques votes. Ensuite, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures rappellera que Windsor est, sans contredit, le centre de l'univers. Le ministre des Transports ajoutera: «Eh bien! si nous pouvons le placer suffisamment à l'Est, nous pourrions l'avoir dans Bonavista». Sous le couvert de ce huis clos régnera de temps à autre tout ce marchandage.

L'hon. M. Greene: Le député me dirait-il s'il s'oppose à ce que le siège social soit établi dans Renfrew?

L'hon. M. Bell: Monsieur le président, si j'avais mon mot à dire, je le placerais légitimement dans la municipalité qui intéresse l'honorable représentant, soit à Carp.

L'hon. M. Pickersgill: Qu'avez-vous à dire contre Bell's Corners?

L'hon. M. Bell: Nous allons faire cela à huis clos et il y aura beaucoup de marchandage, chaque ministre essayant de rivaliser avec d'autres pour obtenir un organisme de l'État. Nous avons été témoins de la dispersion. Nous avons vu l'Office national du film ôté à Ottawa. Nous avons vu des foyers détruits dans cette ville. Les honorables vis-à-vis savent tout ce qui s'est passé. Si ce n'avait été les protestations émanant de ce côté-ci de